



Page de garde SDB

SAKRET BIT

SECTION 1: Désignation de la substance ou du mélange et de l'entreprise

Désignation de l'entreprise Sakret AG/SA
Gewerbstrasse 1
CH-4500 Soleure
Tél: 032 62 45 540
Fax: 032 62 45 549
www.sakret.ch

1.4. Numéro d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date de publication 12.02.2019

Version DB de SDB

SECTION 8: Limitation et contrôle de l'exposition/des équipements de protection individuelle

Valeur(s) limite(s) d'exposition Ne contient pas de substances avec des valeurs limites professionnelles

SECTION 13: Informations à propos de la mise au rebut

Produit non utilisé Code du catalogue des déchets européen (Code CED):
17 03 02.

SECTION 15: Dispositions légales

Dispositions légales Conformément au règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP), le produit ne doit ni être classifié, ni être étiqueté. Classe de stockage NK. (CH)

SAKRET BIT

Date d'édition: 13.04.2016 Version: 2.0 Date d'impression: 13.04.2016

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 (REACH)**SECTION 1: Désignation de la substance ou du mélange et de l'entreprise****1.1. Identifiant du produit**

Nom commercial/désignation:

SAKRET BIT

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange:

Produit d'asphalte pour la construction de routes

1.3. Détails du fournisseur mettant à disposition la fiche de sécurité de données Fournisseur (Fabricant/Importateur/Représentant unique/Utilisateur/commerçant ultérieur):

SAKRET AG/SA
Gewerbstrasse 1
4500 Soleure

Téléphone : + 41 32 624 55 40
Télécopie: + 41 32 624 55 49
E-mail: info@sakret.ch
Site d'internet: www.sakret.ch

1.4. Numéro d'urgence

Tél. : 145 (Tox Info Suisse)

SECTION 2: Risques possibles**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]:

Le mélange n'est pas classifié dangereux dans le sens du règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage selon les directives CE ou sous la législation nationale en vigueur.

Composants déterminant du danger pour étiquetage:

dissolvant naphta léger

Informations relatives au danger: -

Caractéristiques de danger complémentaires (UE)

EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Consignes de sécurité: -

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/Informations à propos des composants**3.1. Substances**

Aucune donnée disponible

3.2. Mélanges

Aucune donnée disponible

SAKRET BIT

Date d'édition: 13.04.2016 Version: 2.0 Date d'impression: 13.04.2016

SECTION 4: Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations d'ordre général:

Consulter un médecin en cas de doute ou en présence de symptômes.

Après inhalation:

Assurer l'apport d'air frais. Consulter un médecin en cas d'irritation des voies respiratoires.

Lors du contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

Consulter un médecin en cas d'irritations cutanées.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer les yeux immédiatement pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières ouvertes sous l'eau courante et consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Bien rincer la bouche à l'eau.

4.2. Les principaux symptômes et effets aigus ou différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Informations relatives à des soins médicaux immédiats ou à un traitement spécial

Nous ne disposons d'aucune information à ce sujet.

SECTION 5: Mesures de lutte contre un incendie

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs adéquats:

Eau pulvérisée

Mousse

Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone (CO₂)

Agents extincteurs inadéquats:

Jet d'eau puissant

5.2. Dangers spécifiques liés à la substance ou au mélange

La formation de gaz toxiques est possible quand la substance se réchauffe ou en cas d'un incendie.

Produits dangereux de la combustion:

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Informations relatives à la lutte contre un incendie

En cas d'incendie: porter un dispositif de protection respiratoire indépendant de l'air environnant.

5.4. Informations supplémentaires

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement. Pour autant que cela soit possible sans courir des risques, sortir les récipients endommagés de la zone à risque. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément, prévenir qu'elle s'infilte dans la canalisation.

SECTION 6: Mesures en cas d'une dissémination accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection individuelle et procédures d'urgence

6.1.1. Personnel non formé pour les urgences

Précautions liées aux personnes:

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.1.2. Équipes d'intervention

Équipement de protection individuelle:

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

6.2. Mesures de protection de l'environnement

Éviter la dissémination dans le sous-sol/la terre. Empêcher que le produit puisse s'infiltrer dans la canalisation ou les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage

Pour rétention:

Matériau d'absorption adéquat: sable, terre

SAKRET BIT

Date d'édition: 13.04.2016 Version: 2.0 Date d'impression: 13.04.2016

Pour nettoyage:

Les surfaces contaminées doivent être nettoyées immédiatement: éliminer la substance de la surface de l'eau (par ex., écumer, aspirer). Nettoyage mécanique, stocker la substance dans des récipients adaptés pour une mise au rebut.

Autres informations:

Traiter le matériau récupéré conformément au chapitre « Mise au rebut ».

6.4. Renvoi à 'autres chapitres

Utilisation sûre: voir le chapitre 7

Équipement de protection individuelle: voir le chapitre 8

Mise au rebut: voir le chapitre 13

6.5. Informations supplémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 7: Gestion et stockage**7.1. Mesures de protection pour une gestion sûre****Mesures de protection****Informations pour une gestion sûre:**

Porter l'équipement de protection individuelle (voir le chapitre 8). Par principe, tous les processus de travail sont à agencer de manière à éviter dans la mesure du possible: inhalation, contact avec la peau, contact avec les yeux

Bien fermer les récipients. Assurer une aération adéquate.

Mesures en protection contre l'incendie.

Autres mesures de prévention d'incendies.

Mesures de prévention de la formation d'aérosols et de poussière:

Utiliser uniquement dans des locaux bien aérés.

Informations relatives à l'hygiène industrielle générale

Les normes minimales pour les mesures de protection lors de la manipulation d'agents chimiques sont listées dans TRGS 500. Laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser une crème de soin de la peau grasse après le nettoyage. Appliquer une crème de protection de la peau avant de manipuler le produit. Ne pas manger, boire, fumer ou priser du tabac. Éviter tout avec la peau, les yeux et les vêtements. Ôter les vêtements encrassés et trempés.

7.2. Conditions du stockage sûr en tenant compte des incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage:**

Conserver le produit uniquement dans les récipients originaux, en un lieu frais et bien aéré.

Matériaux d'emballage:

Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Exigences relatives aux entrepôts et récipients:

Respecter les lois et dispositions légales concernant le stockage et l'utilisation de substances à risque pour l'eau. Bien fermer les récipients.

Informations relatives au stockage de différents produits:

Ne pas stocker avec: des aliments et fourrages

Classe de stockage: 13 - substances solides non combustibles non attribuables à une des classes de stockage précitées

Autres informations concernant les conditions de stockage:

Ne pas conserver à une température supérieure à 70 °C

7.3. Applications finales définitives**Solutions par secteur:**

Masses de bitume, faibles en arômes, contenant des dissolvants

Giscode:

BBP20

SECTION 8: Limitation et contrôle de l'exposition/des équipements de protection individuelle**8.1. Paramètres à surveiller**

Aucune donnée disponible

SAKRET BIT

Date d'édition: 13.04.2016 Version: 2.0 Date d'impression: 13.04.2016

8.2. Limitation et surveillance de l'exposition**8.2.1. Dispositifs de commande techniques adéquats**

Voir le chapitre 7. Aucune mesure supplémentaire n'est requise.

8.2.2. Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage:**

Recommandation pour les activités de transvasement: lunettes à monture avec protection latérale

Protection de la peau:

Protection des mains

Matériau adapté: NBR (caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration (durée de port maximale) 480 min

Épaisseur du matériau des gants > 0,11 mm

S'il est prévu de les réutiliser, nettoyer les gants avant de les ôter et les conserver en un lieu bien aéré. Choisir les gants de protection contre les substances chimiques en fonction de la concentration et quantité de substances dangereuses et du poste de travail. Il est recommandé de consulter le fabricant des gants à propos de la résistance aux substances chimiques des gants de protection pour des applications spécifiques.

Protection du corps: vêtements de protection

Protection respiratoire:

Normalement, aucune protection respiratoire ne sera nécessaire.

8.2.3. Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Aucune donnée disponible

8.3. Informations supplémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations relatives aux propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect extérieur**

État de la matière: solide

Couleur: Noir

Odeur: caractéristique

Données de base pertinentes pour la sécurité

Paramètres		à °C	Méthode	Remarque
Valeur pH	Aucune donnée disponible			
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible			
Point de congélation	Aucune donnée disponible			
Début d'ébullition et plage d'ébullition	Non applicable.			
Température de décomposition (°C):	Aucune donnée disponible			
Point d'inflammation	Non applicable.			
Vitesse d'évaporation	Non définie			
Température d'allumage en °C	Non applicable.			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	Non définie			
Pression de vapeur	Non applicable.			
Densité de vapeur	Non définie			
Densité	Aucune donnée disponible			
Densité apparente	Non applicable.			
Solubilité dans l'eau (g/L)	Insoluble			
Coefficient de distribution n-Octanol/eau	Non définie			
Viscosité, dynamique	Non applicable.			
Viscosité, cinématique	Non applicable.	40 °C		
Teneur en COV maximale:	< 1 %			

Date d'édition: 13.04.2016 Version: 2.0 Date d'impression: 13.04.2016

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sous des conditions d'utilisation normales, ce matériau n'est pas considéré réactif.

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable sous les conditions de stockage, d'utilisation et de température recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est prévisible lors d'une manipulation et d'un stockage conformes.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur

10.5. Matériaux incompatibles

Aucun connu

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations relatives aux effets toxicologiques

No. CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
64742-95-6	Dissolvant naphta léger	LD50 oral: >2.000 mg/kg (rat) LD50 cutané: >5.000 mg/kg (lapin) LC50 par inhalation: >5 mg/l 4 h (rat)

Toxicité orale aiguë:

Le produit n'a pas été testé.

Toxicité cutanée aiguë:

Aucune information présente relative à la toxicité cutanée aiguë et la toxicité aiguë par inhalation.

Toxicité aiguë par inhalation:

Aucune information présente relative à la toxicité cutanée aiguë et la toxicité aiguë par inhalation.

Effet d'irritation/de corrosion sur la peau:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésion/irritation des yeux:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité des cellules germinales:

Aucun indice de mutagenicité des cellules germinales sur l'humain présent.

Carcinogénicité:

Aucun indice de carcinogénicité sur l'humain.

Toxicité reproductive:

Aucun indice de toxicité reproductive sur l'humain présent.

Toxicité spécifique des organes cibles après une exposition unique:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique des organes cibles après une exposition multiple:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations relatives à l'environnement

12.1. Toxicité

No. CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
64742-95-6	Dissolvant naphta léger	LC50: 2 mg/l 4 d EC50: 2 mg/l 2 d ErC50: 2 mg/l 3 d

Date d'édition: 13.04.2016 Version: 2.0 Date d'impression: 13.04.2016

Estimation/classification:

Le produit n'a pas été testé.

12.2. Persistance et dégradabilité

No. CAS	Nom de la substance	Décomposition biologique	Remarque
64742-95-6	Dissolvant naphta léger	Non	

Informations supplémentaires:

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel d'accumulation biologique**Accumulation / évaluation:**

Le produit n'a pas été testé

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

No. CAS	Nom de la substance	Résultats de l'évaluation PBT et vPvB
64742-95-6	Dissolvant naphta léger	Les substances du mélange ne satisfont pas aux critères PBT/vPvB selon REACH, annexe XIII.

12.6. Autres effets nocifs

Nous ne disposons d'aucune information à ce sujet.

SECTION 13: Informations à propos de la mise au rebut**13.1. Procédé de traitement des déchets**

Mise au rebut conformément à la réglementation administrative.

Solutions de traitement de déchets**Mise au rebut conforme / Produit:**

Mise au rebut conformément à la réglementation administrative.

Mise au rebut conforme / Emballage:

Les emballages entièrement vidés peuvent être amenés à un point de recyclage. Les emballages que l'on ne peut pas nettoyer doivent être éliminés.

13.2. Informations supplémentaires

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et processus.

SECTION 14: Informations relatives au transport

N'est pas une marchandise dangereuse dans le sens de ces réglementations de transport.

14.1. N° Nations Unies

sans objet

14.2. Désignation réglementaire de l'expédition ONU

sans objet

14.3. Classes de dangers de transport

sans objet

14.4. Groupe d'emballage

sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement

sans objet

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

sans objet

14.7. Transport de marchandises en vrac selon Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et le code IBC

Non applicable.

SAKRET BIT

Date d'édition: 13.04.2016 Version: 2.0 Date d'impression: 13.04.2016

SECTION 15: Dispositions légales

15.1. Législations relatives à la sécurité, la santé et l'environnement/dispositions légales spécifiques concernant la substance ou le mélange

15.1.1. Réglementations de l'UE

Autres réglementations de l'UE

La fiche de données de sécurité destinée aux utilisateurs professionnels est disponible sur demande.

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage selon les directives CE ou sous la législation nationale en vigueur.

15.1.2. Réglementations nationales



[DE] Réglementations nationales

Informations relatives à la limitation d'occupation

22 JArbSchG.

Annexe du règlement portant interdiction de certains produits chimiques (ChemVerbotsV)

sans objet

Ordonnance sur les accidents majeurs

Remarque:

Ce produit n'est pas classifié selon l'ordonnance sur les accidents majeurs .

Instructions techniques air (TA-Luft)

Remarque:

N'est pas concerné par le TA-Luft.

Catégorie pollution des eaux (CPE):

Sans risque de pollution des eaux

Description:

Sans risque de pollution des eaux

Règles techniques pour substances dangereuses

TRGS 510

Mesures de protection minimales selon TRGS 500

Règlements des associations professionnelles (BGV)

Informations des associations professionnelles (BGI) 868

Règles des associations professionnelles (BGR) 189, 190, 192, 195

Notice des associations professionnelles: M 042 « Protection de la peau »; M 004 « Substances irritantes/substances corrosives »

Autres réglementations, limitations et interdictions

À noter: Règles techniques pour substances dangereuses

15.2. Évaluation de sécurité des substances

Les substances de ce mélange n'ont pas été soumises à une évaluation de sécurité des substances.

15.3. Informations supplémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

16.1. Informations concernant les modifications

Conversion à GHS: Sections 1 - 16

SAKRET BIT

Date d'édition: 13.04.2016 Version: 2.0 Date d'impression: 13.04.2016

16.2. Abréviations et acronymes

Voir le tableau synoptique sous www.euphrac.eu

VLEP: Valeur limite d'exposition professionnelle

TRGS: Directives techniques sur les produits dangereux

Valeur MAK - concentration maximale au poste de travail TWA - moyenne pondérée dans le temps

STEL - Valeur limite de l'exposition professionnelle de courte durée - Concentration autorisée au poste de travail

STOT RE – Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition multiple)

Acute Tox. - Toxicité aiguë

PBT – Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

vPvB – Substances très persistantes et très bioaccumulables

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods (code maritime

international pour marchandises dangereuses)

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations (réglementation sur les marchandises dangereuses) by the « International Air Transport Association »

(IATA) ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the « International Civil Aviation Organization » (ICAO)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals (système global harmonisé de classification

et étiquetage de substances chimiques)

GefStoffV: Règlement sur les substances dangereuses (Gefahrstoffverordnung)

16.3. Références bibliographiques et sources de données importantes

Agence européenne des produits chimiques (AEPC), C&L Inventaire des classifications et des étiquetages de l'agence européenne des produits chimiques (AEPC), AEPC-CHEM Substances enregistrées

OECD Portail mondial d'information sur les substances chimiques (eChemPortal)

L'institut pour la sécurité et la santé au travail des services d'assurance maladie allemands (IFA): GESTIS Base de données des substances et valeurs limites internationales pour substances chimiques

Bureau fédéral de l'environnement domaine professionnel IV 2.4: Centre de documentation et d'information pour substances polluant l'eau

RIGOLETTO (catalogue des substances polluant l'eau)

16.4. Classification des mélanges et méthodes d'évaluation appliquées selon le règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]**Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]:**

Le mélange n'est pas classifié dangereux dans le sens du règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP].

16.5. Énoncés des phrases R, H et EUH (numéro et texte plein)

Informations relatives au danger	
H226	Liquide et vapeur inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer de la somnolence et des vertiges.
H411	Toxique pour organismes aquatiques avec un effet longue durée.

16.6. Informations relatives à la formation

Aucune donnée disponible

16.7. Informations supplémentaires

Les informations de cette fiche de données de sécurité correspondent à nos meilleures connaissances au moment de l'impression. Ces informations ont pour but de vous donner des indications sur la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité pendant le stockage, la transformation, le transport et la mise au rebut. Les informations ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé, fusionné à ou transformé avec d'autres matériaux, ou s'il est concerné par un traitement, il n'est pas possible d'appliquer les informations de cette fiche de données au nouveau matériau confectionné pour autant qu'aucun autre produit ne soit explicitement créé.

Rédacteur de la fiche des données sécurité: Uta

Sabath Gefahrgutberatung

Case postale 15 01 05

33731 Bielefeld